



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

TRANS/WP.29/2001/2
13 décembre 2000

FRANCAIS
Original : ANGLAIS
et FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITE DES TRANSPORTS INTERIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des règlements
concernant les véhicules (WP.29)
(Cent-vingt-troisième session, 6-9 mars 2001,
point 4.2.13. de l'ordre du jour)

PROPOSITION DE PROJET DE COMPLEMENT 10 AU REGLEMENT No 75

(Pneumatiques pour les motocycles)

Transmis par le Groupe de travail en matière de roulement
et de freinage (GRRF)

Note : Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRRF à sa quarante-huitième session et il est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1. Il a été établi sur la base du texte reproduit dans le rapport de la session (TRANS/WP.29/GRRF/48, par. 74).

Annexe 6, paragraphe 1, le tableau de la note du bas de page */, et

Annexe 7, paragraphe 1.2., le tableau, pour le type de pneumatique "Renforcé", modifier la catégorie de vitesse "Q, R, S, T, U, H" à lire "Q, R, S, T, U, H, V".

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via INTERNET :
<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>

GE.00-

